VILLE DE
VIRTON

Taxe communale sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non-adressés et de supports de la presse régionale gratuite

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

Madame, Monsieur,

En exécution de la délibération votée par le Conseil communal en séance du 4 novembre 2025 relative à la taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non-adressés et de supports de la presse régionale gratuite, exercices 2026 à 2031 inclus, nous vous demandons de faire la déclaration des éléments imposables sur le territoire de la commune, comme le prévoit le présent règlement-taxe.

Redevable (soumis à la facturation) :

Adresse / Siège social :

Adresse de facturation :

N° National / N° d'entreprise :

N° Téléphone – E-mail :

Tableau avec le nombre d'exemplaires selon le poids à compléter ci-dessous.

N° semaine	Référence	<= 10gr	>10 à 40gr	>40 à 225gr	>225gr	Presse rég.

Je certifie exacts et complets les renseignements contenus dans la présente déclaration et autorise l'Administration communale à procéder à toutes investigations de droit devant en permettre la vérification.

Date :

Prénom et nom :

Fonction :

Signature :

Rue Charles Magnette, 17-19 • B-6760 Virton • www.virton.be
Téléphone : 063 57 06 90 • Fax : 063 57 01 49 • Courriel : virton@virton.be